Réception au contrôle de légalité le 29/09/2026 à 15h14
Réference de l'AR : 054-200070589-20260924-16_09_2026-DE

L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien M. LEMOINE Anthony – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY Michael - M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude -M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme FOURCAULX Patricia - M. JOLY Philippe - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël M. L'HUILLIER Nicolas - M. REGNIERE Patrice- M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril - M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain - M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier - Mme DEGUILI Sabine - M. MOUGINET Dominique Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. BAUDOUIN Cédric - M. LOUIS Didier
Procurations : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alaiin – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David – M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -
Excusé(e)s : -
Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES	**SUFFRAGE EXPRIME :**	**FINANCES**
En exercice : 55	Pour : 53	16_09_2026
Présents : 46	Contre :	
Pouvoirs : 7	Absentions :	
Excusés :		
Votants : 53		

Date d'affichage : 30 septembre 2026

Autorisation de versement de participations financières d'entreprises dans le cadre de sponsoring de la 19ème Fête du Fruit et de la Nature

Prisca MILLET, Vice-présidente en charge de la Culture, de l'Animation et de l'Éducation populaire rappelle l'organisation de la 19ème fête du fruit et de la nature, programmée le dimanche 11 octobre 2026, à Chenicourt, ainsi que sa vocation à valoriser des initiatives locales en faveur de l'environnement. Cet événement gratuit permet au public de découvrir et approfondir ses connaissances sur les fruits de la région, leur culture et consommation, tout en soutenant les artisans et producteurs locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29,
Vu la Loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
Vu la 19ème édition de la Fête du Fruit et de la Nature organisée par la Communauté de Communes Seille Grand Couronné,
Vu les propositions de dons formulées par les sociétés Eurovia, Storengy, Eurogranulats, Bonini et Terr'Activ au bénéfice de la 19ème Fête du Fruit et de la Nature,

Considérant que la recherche de financements externes permet à la collectivité de maintenir et d'améliorer la qualité de l'événement proposé tout en respectant les contraintes budgétaires,

Considérant que les sociétés ont un intérêt à soutenir des manifestations locales telles que la Fête du Fruit et de la Nature, renforçant ainsi leur engagement envers le territoire, améliorant leur image de marque et leur permettant de bénéficier d'une visibilité accrue lors de l'événement,

Considérant que pour cette 19ème édition, les sociétés Eurovia, Storengy, Eurogranulats, Bonini et Terr'Activ ont souhaité participer financièrement à l'événement à hauteur des montants respectifs de 500€, 500€, 4 000€, 500€, 500€.

Réception au contrôle de légalité le 29/09/2026 à 15h14
Réference de l'AR : 054-200070589-20260924-16_09_2026-DE

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le versement des participations financières de la part des entreprises suivantes pour l'organisation de la 19ème Fête du Fruit et de la Nature :
  - Eurovia : 500€
  - Storengy : 500€
  - Eurogranulats : 4 000€
  - Bonini : 500€
  - Terr'activ :500€

- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes Seille Grand Couronné à signer toutes les conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Claude THOMAS
2026.09.29 15:02:06 +0200
Ref:11849515-17901868-1-D
Signature numérique
le Président